

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **12/17-1755_V1**

Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Floor covering with specific installation, designed for buildings

Home Clic

Relevant de la norme

NF EN 14041

Titulaire : Société Gerflor
43, Boulevard Garibaldi
FR-69170 Tarare

Tél. : 04 74 05 40 00
Fax : 04 74 05 41 35
Internet : www.gerflor.com

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 23 juin 2017



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 «Revêtements de sol et produits connexes» de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 28 mars 2017, le procédé « HOME CLIC » présenté par la Société GERFLOR. Il a formulé sur ce procédé le Document Technique d'Application ci-après. Cet Avis est formulé pour les utilisations en France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Lames et dalles de revêtement de sol plastique manufacturées à assemblage par rainures et languettes destinées à la pose libre avec collage/adhésivage localisé dans les conditions décrites dans le Dossier Technique. La pose collée en plein est également possible en fonction du support et des conditions d'utilisation comme indiqué à l'article 7.1 du Dossier Technique.

Les lames sont assemblées entre elles par clipsage.

Dimensions nominales utiles des lames, hors clips :

- 1000 mm x 176 mm ;
- 1239 mm x 204 mm.

Dimensions nominales utiles des dalles, hors clips : 696 x 360 mm.

Épaisseur totale : 5 mm.

Épaisseur de la couche de surface : 0,40 mm.

Masse surfacique : 8260 g/m².

1.2 Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

1.3 Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le produit HOME CLIC fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Locaux relevant de la notice sur le classement UPEC des locaux et au plus classés comme précisé dans le tableau ci-dessous, en fonction du mode de pose admis, à l'exclusion des locaux classés E2 qui sont

soumis à une exigence particulière d'hygiène tels que les locaux alimentaires et certains locaux hospitaliers.

La pose sur ancien parquet collé ou flottant est exclue.

Les planchers rayonnants électriques ne sont pas admis en pose libre.

La pose sur planchers chauffants rafraîchissants est exclue.

La pose sur plusieurs couches de revêtements existants est exclue, sauf dans le cas d'un seul revêtement interposé collé sur dalles vinyle-amiante tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Dans les zones exposées au soleil, la pose sur ancien revêtement résilient est exclue.

2.2 Appréciation sur le produit

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le produit HOME CLIC fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement B_{fl}-s1 valable en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur support fibre-ciment classés A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique ≥ 1350 kg/m³ (Rapport du CRET n° 2016/126-1 du 16 décembre 2016).

Acoustique

Efficacité acoustique au bruit de choc ΔL_w non communiquée.

Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

Données environnementales

Il existe une déclaration environnementale (DE) pour ces produits mentionnée au paragraphe C1 du Dossier Technique Etabli par le Demandeur. Il est rappelé que cette DE n'entre pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du produit.

HOME CLIC	Locaux classés au plus		Type de pose admis	
	Travaux neufs	Travaux de rénovation	Libre	Collée en plein
Sur support à base de liants hydrauliques	U2s P3 E1/2 C2	U2s P3 E1/2 C2	Oui	Oui
Sur support en bois ou en panneaux dérivés du bois et sur chape fluide à base de sulfate de calcium	U2s P3 E1 C2	U2s P3 E1 C2	Oui	Oui
Sur ancien revêtement adhérent : carrelage, dalle plastique, revêtement de sol compact * (hors linoléum), peinture de sol ou résine coulée	/	U2s P3 E1/2 C2	Oui	Oui ***
Sur ancien revêtement linoléum compact	/	U2s P3 E1 C2	Oui	Non
Sur ancien revêtement de sol vinylique sur mousse (VER, VSM,...) (**)	/	U2s P2 E1/2 C2	Oui *	Oui
Sur ancien revêtement contenant de l'amiante (DVA,...)	/	U2s P3 E1/2 C2	Oui	Non
Sur ancien revêtement compact interposé (hors linoléum), collé sur revêtement contenant de l'amiante (DVA,...) (**)	/	U2s P3 E1/2 C2	Oui *	Oui ***
Sur ancien revêtement linoléum compact interposé, collé sur revêtement contenant de l'amiante (DVA,...) (**)	/	U2s P3 E1 C2	Oui *	non
Sur ancien revêtement vinylique sur mousse interposé, collé sur revêtement contenant de l'amiante (DVA,...) (**)	/	U2s P2 E1/2 C2	Oui *	Oui

E2 : Calfatage en rives et aux pénétrations conformément aux articles 6.8 et 6.9 du Dossier Technique.

* : A l'exclusion des zones exposées au soleil (à proximité des baies vitrées et des puits de lumière).

** : Dans le cas d'un plancher chauffant sous-jacent, la pose sur ces supports est exclue.

*** A l'exclusion des sols caoutchouc.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.22 Durabilité - Entretien

Les classements de l'article 2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années.

Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB 3509 de novembre 2004.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant dès lors que les dispositions auront été prises conformément aux prescriptions du dossier technique pour limiter les écarts de planéité et les désaffleurements entre lames (cf. article 2.24 ci-après).

2.23 Fabrication et contrôles

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.24 Mise en œuvre

La mise en œuvre est réalisée par une entreprise qualifiée dans la pose des revêtements de sol.

La mise en œuvre est admise sur support neuf et support existant après dépose de l'ancien revêtement.

Elle est également admise sur revêtement de sol résilient sans envers mousse (hors caoutchouc et linoléum en pose collée en plein et hors zones exposées au soleil en pose libre), sur dalle semi-flexible amiantée ou non, sur revêtement résine, carrelage ou peinture de sol adhérents, sur ancien revêtement vinylique sur mousse et sur ancien revêtement compact ou vinylique sur mousse interposé collé sur dalles vinyle-amiantée dès lors que pas plus de 10 % de la surface n'est détériorée.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2 ; celles relatives aux sols existants ou aux supports remis à nu sont identiques à celles décrites dans le Cahier 3635_V2 du CSTB, complétées par les articles 5.22 et 5.23 du Dossier Technique.

Dans tous les cas, la réalisation d'un enduit de sol adapté est requise lorsque l'écart de planéité excède 7 mm sous la règle des 2 m en pose collée et 5 mm sous la règle des 2 m et sans désaffleurer en pose libre.

Dans le cas de la pose libre, le revêtement sera fractionné tous les 150 m² ou tous les 15 m. Au droit des zones de fractionnement, des zones exposées au soleil, des seuils et des joints de dilatation, les lames sont collées localement ; le choix du type de collage est fonction du support (cf. article 6.425 du Dossier Technique). Un jeu de dilatation de 0,1% de la longueur / largeur cumulée doit être aménagé en périphérie et au droit de tout obstacle.

Le collage en plein des lames est décrit dans l'article 6.43 du Dossier Technique ; le choix de la colle est fonction du support. Un primaire d'accrochage ou de fixation peut être appliqué en fonction de l'état de surface du support.

Le traitement des joints de dilatation, des seuils et arrêts et le raccordement aux revêtements adjacents est réalisé avec des profilés (cf. articles 7.5 à 7.9 du Dossier Technique).

Dès lors, la pose ne présente pas de difficulté particulière.

L'entreprise doit toutefois être avertie des spécificités liées au mode de pose.

Elle doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect, des exigences de :

- propreté (les poussières ou pollutions résiduelles sont susceptibles de ressuer dans les joints entre lames),

- planéité (les bosses, dénivelés, discontinuités de pente peuvent conduire à des risques de désaffleurer et générer un encrassement au droit des joints entre lames et des difficultés d'entretien),
- siccité.

L'entreprise aura recours, pour une même surface, à des lames issues d'un même lot de production afin de limiter les écarts de géométrie des clipsages.

Dans les locaux E2 ainsi que sur chape à base de sulfate de calcium, sur ancien linoléum et sur supports en bois ou panneaux dérivés du bois, un calfatage des rives est réalisé en remplissant le jeu de dilatation à l'aide de mastic polymère.

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Eléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de déclarer l'existence ou non de produits contenant de l'amiante dans le sol existant, en fournissant obligatoirement à l'entreprise le Document Technique Amiante et en l'informant du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amianté, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.32 Protection contre les remontées d'humidité sur ancien dallage

Dans le cas d'un ancien dallage revêtu ou non, une étude du support devra être réalisée en vue de déterminer la présence ou non d'un ouvrage d'interposition assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée (cf. article 6.15 du Dossier Technique).

2.33 Pose sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique ou DTA en cours de validité de la chape. En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un ponçage de la chape et la mise en œuvre d'un enduit de sol sont requises ; ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

2.34 Conditions de température

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement : minimum +15 °C pour le support et +15 °C à +25 °C pour l'atmosphère.

2.35 Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes :

Cas particulier des travaux sur dalles amiantées

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amianté existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Contrôle de la température ambiante des locaux

L'entreprise est tenue de vérifier la température des locaux afin de respecter l'exigence de température de +15 °C à +25 °C pour le stockage et pour la pose du revêtement.

2.36 Support en rénovation

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, de déterminer la nature du support.

2.37 Planéité

Il appartient au maître d'œuvre et à l'entreprise de prévoir la mise en œuvre des dispositions prévues pour le rattrapage de la planéité lorsque les écarts relevés excèdent les limites admises.

2.38 Fissures

Dans le cas d'une largeur de fissure supérieure à 1 mm, une étude doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé pour analyser le comportement du support porteur et rétablir sa continuité.

2.39 Entretien

Le choix du matériel d'entretien devra être fait conformément aux prescriptions de la Société GERFLOR (cf. article 9 du Dossier Technique) tout en prenant en compte les charges admissibles dans le local.

2.310 Assistance technique

La Société GERFLOR est tenue de proposer aux entreprises son assistance technique.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé, pour le domaine d'emploi accepté, et dans les conditions d'utilisation décrites au Dossier Technique, est appréciée favorablement.

Validité

3 ans, venant à expiration le 30 juin 2020.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Portée du présent DTA

Il s'agit du premier Document Technique d'Application relatif au procédé HOME CLIC.

3.2 Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

3.3 Jeu périphérique et fractionnement du revêtement

L'attention de l'entreprise de pose est attirée sur le risque de soulèvement des extrémités des lames/dalles chaque fois que la largeur minimale de jeu périphérique et/ou les dimensions maximales de fractionnement du revêtement ne sont pas respectées.

3.4 Température du local en service

Le maître d'ouvrage est informé que, plus particulièrement pour des surfaces de fractionnement importantes, une variation de température dans le local après la pose au-delà de la limite d'amplitude prescrite peut entraîner une dilatation des lames avec un risque de rupture localisée de l'assemblage.

3.5 Limites de planéité du support

Le maître d'ouvrage est informé que le non-respect des préconisations de planéité du support décrites dans le dossier technique peut induire un risque de désassemblage localisé des lames et des désaffleurs.

3.6 Mise en œuvre sur ancien revêtement de sol PVC sur mousse

Il est rappelé que la pose du procédé HOME CLIC sur ancien revêtement de sol adhérent en PVC avec semelle en mousse n'est admise que dans les locaux classés P2, et qu'elle constitue un cas particulier du fait des caractéristiques spécifiques de ce type de sol et du recul d'expérience capitalisé à ce jour.

3.7 Mise en œuvre au droit des zones ensoleillées admises

L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité de respecter les dispositions de collage localisé et de jeu périphérique définies dans le Dossier technique dans le cas de la pose du revêtement dans les zones exposées à l'ensoleillement admises.

3.8 Mise en œuvre au droit des seuils de portes

L'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité de réaliser, chaque fois que nécessaire, un détalonnage suffisant des bas de portes afin d'éviter les risques d'éventuels désordres liés au frottement à la surface du revêtement et pour permettre la ventilation du local.

3.9 Configuration de pose

Le présent Document Technique d'Application ne vise que la pose directe du revêtement sur le support ; il ne vise pas la pose sur sous-couche acoustique ou de désolidarisation.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A Description du produit et de sa mise en œuvre

1. Principe

Procédé de revêtement de sol en PVC principalement destiné à la pose libre avec collage /adhésivage localisé dans les conditions précisées à l'article 7.425.

Les 4 bords du revêtement sont usinés pour emboîtement rainure et languette.

La pose collée est également possible en fonction du support et des conditions d'utilisation comme indiqué ci-après.

2. Domaine d'emploi

2.1 Destination et classement UPEC

Locaux relevant de la notice sur le classement UPEC des locaux et au plus classés, comme indiqué dans le *Tableau 1* ci-dessous à l'exclusion des locaux classés E2 qui sont soumis à une exigence particulière d'hygiène tels que les locaux alimentaires et certains locaux hospitaliers.

Tableau 1 - Destination et classement UPEC des locaux

HOME CLIC	Locaux classés au plus	
	Travaux neufs	Travaux de rénovation
Sur support à base de liants hydrauliques	U2s P3 E1/2 C2	U2s P3 E1/2 C2
Sur support bois ou en panneaux dérivés du bois et sur chape fluide à base de sulfate de calcium	U2s P3 E1 C2	U2s P3 E1 C2
Sur ancien revêtement adhérent : carrelage, dalle plastique, revêtement de sol résilient compact * (hors linoléum), peinture de sol ou résine coulée		U2s P3 E1/2 C2
Sur ancien revêtement linoléum compact *		U2s P3 E1 C2
Sur ancien revêtement de sol vinylique sur mousse * (VER, VSM,...) (**)		U2s P2 E1/2 C2
Sur ancien revêtement contenant de l'amiante (DVA,...)		U2s P3 E1/2 C2
Sur ancien revêtement compact interposé * (hors linoléum), collé sur revêtement contenant de l'amiante (DVA,...) (**)		U2s P3 E1/2 C2
Sur ancien revêtement linoléum compact interposé *, collé sur revêtement contenant de l'amiante (DVA,...) (**)		U2s P3 E1 C2
Sur ancien revêtement vinylique sur mousse interposé *, collé sur revêtement contenant de l'amiante (DVA,...) (**)		U2s P2 E1/2 C2

E2 : Calfatage en rives et aux pénétrations conformément aux articles 6.8 et 6.9

* : A l'exclusion des zones exposées au soleil en pose libre (à proximité des baies vitrées et des puits de lumière).

** : Dans le cas d'un plancher chauffant sous-jacent, la pose sur ces supports est exclue.

La pose sur ancien parquet collé ou flottant est exclue.

Les planchers rayonnants électriques ne sont pas admis en pose libre.

La pose sur planchers chauffants rafraichissants est exclue.

La pose sur plusieurs couches de revêtements existants est exclue, sauf dans le cas d'un seul revêtement interposé collé sur dalles vinylo-amiante tel que défini dans le *tableau 1*.

3. Définition qualitative et quantitative

3.1 Type

Revêtement vinylique, présenté en lames, fabriqué par calandrage et enduction ; il comprend :

- un vernis de surface,
- une couche de surface transparente,
- une couche blanche imprimée,
- une couche intercalaire calandree noire renforcée en fibres de verre,
- une sous-couche calandree noire.

Les 4 bords sont usinés avec un système d'emboîtement.

3.2 Caractéristiques spécifiées par le fabricant

3.2.1 Caractéristiques géométriques et pondérales

Cf. *Tableau 2* en fin de Dossier Technique.

3.2.2 Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Cf. *Tableau 3* en fin de Dossier Technique.

4. Présentation - Etiquetage

4.1 Aspect

La surface présente un grain de surface bois.

4.2 Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 19 coloris.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

4.3 Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

5. Fabrication et contrôles

5.1 Fabrication

La fabrication a lieu dans les usines de Saint-Paul-Trois Châteaux (26130) et de Grillon (84600) de la Société GERFLOR.

5.2 Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

La Société GERFLOR est certifiée ISO 9001 et ISO 14 001.

6. Supports admis et préparation des supports

6.1 Supports admis

6.11 Supports neufs à base de liant hydraulique

6.111 Nomenclature des supports

Les supports admis sont :

Tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-303 (DTU 65.7) et, uniquement pour la pose collée en plein, les planchers chauffants rayonnants électriques (PRE) conformes au CPT cahier du CSTB 3606_V3.

En outre, sont également admises les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable pour le domaine d'emploi visé.

Les planchers rayonnants électriques sont exclus en pose libre. Dans tous les cas, les planchers chauffants rafraichissants sont exclus.

6.112 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2 complétée comme suit :

Les points suivants sont contrôlés : humidité, microfissures et fissures, cohésion de surface, porosité, planéité, produit de cure.

Le support destiné à recevoir le revêtement doit être :

- solide, à surface plane et régulière et de cohésion de surface suffisante,
- propre : nettoyage à l'aspirateur industriel,
- planéité :
 - < 5 mm sous la règle de 2 m pour la pose libre,
 - < 1 mm sous la règle de 20 cm.

6.12 Supports neufs à base de bois

6.121 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les suivants :

- les planchers à base de bois ou de panneaux à base de bois exécutés conformément à la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), sauf les planchers sur solivage, les planchers flottants, les panneaux OSB.

6.122 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

6.13 Chapes fluides à base de sulfate de calcium

6.131 Nomenclature des supports

Sont admises les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable pour le domaine d'emploi visé.

6.132 Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis technique ou DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC.

6.133 Travaux préparatoires

La chape doit être poncée et un enduit de préparation de sol avec son primaire associé bénéficiant d'un certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED ou QB avec classement P au moins égal à celui du local et visant le support concerné doit être appliqué.

6.14 Supports existants en rénovation

6.141 Nomenclature et exigence relatives aux supports

Les supports admis, répondant aux exigences du Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012, sont les suivants :

- les anciens supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu tels que décrits dans la norme NF DTU 53.2 ;
- les parquets cloués exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1. **Ne sont pas admis** : les parquets flottants et les parquets collés ;
- les planchers à base de bois ou de panneaux à base de bois exécutés conformément à la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), sauf les planchers sur solivage, les planchers flottants, les panneaux OSB ;
- les chapes à base de sulfate de calcium non revêtues ou remises à nu ;
- les carrelages existants adhérents ;
- les sols coulés existants à base de résine ;

- les dalles plastiques semi-flexibles y compris les dalles vinyle-amianté ;

En outre, dans le seul cas de la pose libre, les supports suivants sont également admis :

- les revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) collés en plein comme défini à l'article 6.224 (hors zones exposées au soleil) ;

et dans le seul cas de la pose collée en plein, les supports suivants sont également admis :

- tous les revêtements vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) collés en plein comme défini à l'article 6.224, à l'exception des revêtements linoléum et caoutchouc.

Dans tous les cas, une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au *Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012*.

6.15 Cas particulier d'un dallage (protection contre le risque de remontée d'humidité)

Dans le cas d'un dallage neuf, s'il n'est pas prévu sur le dallage une chape ou dalle désolidarisée, il convient d'appliquer un système de protection contre les remontées d'humidité, de type procédé barrière adhérent pour support humide ou exposé aux reprises d'humidité, bénéficiant d'un Avis Technique favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi revendiqué.

Dans le cas d'un ancien dallage (y compris revêtu d'un carrelage), une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. Dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme précisé ci-avant.

6.2 Travaux de préparation du support en pose libre

6.21 Supports neufs à base de liant hydraulique ou de sulfate de calcium

Ce sont ceux décrits à l'article 6.2 de la norme NF DTU 53.2 ou dans l'Avis Technique ou DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol plastique dans le cas d'une chape fluide.

Préparation mécanique

Les surfaces doivent être soigneusement préparées de façon à les débarrasser de toutes souillures, de laitance de ciment, de produits de cure ou tout autre corps étranger.

Les procédés mécaniques doivent être mis en œuvre en fonction de l'état du support, de l'importance des surfaces à traiter et de leur localisation : grenailage, ponçage abrasif, meulage, rabotage, sablage diamanté.

Traitement des bosses et des flaches

- Ponçage des bosses, puis nettoyage : aspiration par aspirateur industriel.
- Ragraéage ponctuel des flaches :

Il est réalisé à l'aide d'un mortier à base de résine époxydique bi-composant chargée en sable ; les résines préconisées sont :

Référence	Fabricant
EPONAL 336	BOSTIK
PRIMER MF	MAPEI

Traitement des fissures

Sur tout support, les fissures sont préalablement repérées.

Si elles présentent un désaffleure < 1 mm ou une ouverture < 1 mm, elles ne sont pas traitées.

Au-delà, une étude doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé pour analyser le comportement du support porteur et rétablir sa continuité.

Traitement des joints

Joints de retrait et joints de construction

S'ils présentent une ouverture < 4 mm sans désaffleure, ils ne sont pas traités ; dans le cas contraire, ils sont traités comme suit :

- ouverture par sciage au disque diamant,
- nettoyage et dépoussiérage,
- garnissage à la résine époxy bi-composant ou équivalente d'une dureté shore D égale à 60 à 24 heures,
- sablage à refus avec du sable de quartz fin et sec,
- élimination par aspiration de l'excès de sable après durcissement de la résine.

Joint de dilatation

Après nettoyage soigneux, les joints de dilatation sont respectés : des profilés de recouvrement sont mis en œuvre (cf. article 7.5).

Ragréage

Ragréage localisé

Il est réalisé à l'aide d'un mortier à base de résine époxydique bi-composant chargée en sable ; les résines préconisées sont :

Référence	Fabricant
EPONAL 336	BOSTIK
PRIMER MF	MAPEI

Ragréage généralisé

- Sur support à base de sulfate de calcium :

Selon le *CPT 3578_V3 de janvier 2015*.

- Sur support à base de liant hydraulique sec (taux d'humidité contrôlé comme indiqué à l'article 6.112 inférieur à 4,5 %), non exposé ou protégé des reprises d'humidité :

Il est réalisé sur toute la surface à l'aide d'un enduit de sol CERTIFIE CSTB CERTIFIED ou QB (appliqué avec le primaire adapté) et au moins classé P3 ; il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.2 et au *Cahier du CSTB 3634_V2 de Novembre 2012* après préparation du support (traitement des fissures et des joints, mise en œuvre d'une protection contre les remontées d'humidité le cas échéant) comme indiqué dans ce document.

6.22 Supports existants en rénovation

6.221 Supports anciens à base de liants hydrauliques ou à base de sulfate de calcium non revêtus ou remis à nu

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012* ; les travaux comprennent en particulier :

- l'élimination des résidus de colle,
- la dépose de l'enduit existant le cas échéant,
- la remise en conformité de la planéité du support :
 - traitement des bosses par rabotage,
 - traitement des flaches.

Après nettoyage soigneux du support, le ragréage ponctuel est réalisé comme suit :

- Sur support sec (taux d'humidité contrôlé comme indiqué à l'article 6.112 inférieur à 4,5 %) non exposé ou protégé des reprises d'humidité :

A l'aide d'un enduit de sol CERTIFIE CSTB CERTIFIED ou QB au moins classé P3 (appliqué avec le primaire adapté) visant le support concerné, et mis en œuvre conformément au *Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012*.

6.222 Supports à base de bois

Selon le *Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012* :

- La pose sur les parquets à lames clouées nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol, bénéficiant d'un certificat CERTIFIE CSTB CERTIFIED ou QB (appliqué avec le primaire adapté) visant l'emploi en rénovation sur support bois, appliqué directement après préparation du support.

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012* (cf. article E2.1 Travaux préparatoires).

- La pose sur parquets à lames clouées, après exécution d'un plancher de doublage, doit répondre aux exigences du DTU 51.3.

Dans le cas de la pose libre, il convient :

- de procéder à un ponçage en cas de désaffleurs supérieurs à 1 mm,
- de traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 3 mm avec un enduit approprié.

Dans le cas des anciens planchers de doublage non revêtus ou remis à nu, il convient :

- de procéder à un ponçage général,
- en cas de planéité non conforme : flèche supérieure à 5 mm sous la règle de 2 m, de rattraper l'écart par l'application d'un enduit de sol avec primaire associé bénéficiant d'un certificat CERTIFIE CSTB CERTIFIED ou QB visant l'emploi en rénovation sur support bois.

6.223 Supports revêtus de carrelage

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012* à l'exception, dans le seul cas de la pose libre, de la préparation mécanique par ponçage ou grenailage qui n'est

pas nécessaire dans ce seul cas. En outre, il convient en particulier d'appliquer un enduit de sol lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm et/ou les désaffleurs entre carreaux sont supérieurs à 1 mm sous la règle de 20 cm. Le certificat CERTIFIE CSTB CERTIFIED ou QB de l'enduit doit viser la pose sur carrelage.

6.224 Supports revêtus d'un sol souple compact

Seule la pose sur anciens revêtements collés linoléum, caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012*.

A l'issue de cette étude :

- si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 6.22.
- si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les revêtements décollés non abîmés sont à nouveau collés et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, certifié CERTIFIE CSTB CERTIFIED ou QB, avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

6.225 Supports revêtus d'un sol vinylique sur mousse

La pose sur revêtements collés vinyliques sur mousse, vinyle expansé relief, est admise dans les limites de classement UPEC des locaux énoncées à l'article 2.1, à l'exclusion du cas de la pose sur plancher chauffant. La pose sur revêtements linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse est exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée.

A l'issue de cette étude :

- si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présentant des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué dans le *CPT Cahier du CSTB 3635_V2 – partie F2 : Travaux préparatoires*.
- si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les revêtements décollés non abîmés sont à nouveau collés et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

6.226 Sol coulé

Cf. Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - *Cahier 3635_V2 de Novembre 2012*.

Voir paragraphe D page 12 de ce même cahier.

Les sols en résine avec défauts sont systématiquement déposés en totalité (cf. article D3), sauf s'il est prévu la mise en œuvre d'un nouveau revêtement en pose libre.

En pose libre :

- les sols en résine sont conservés dans la limite de défauts ne dépassant pas 10% de la surface. Au-dessus de 10 %, ils sont déposés en totalité,
- les parties avec défauts sont déposées et réparées, avec un produit de même nature et de même dureté que le revêtement existant.

6.23 Supports revêtus de revêtements contenant de l'amiante (DVA,...) recouverts ou non

La pose sur supports revêtus de revêtements contenant de l'amiante (DVA ...), est admise dans les limites de classement UPEC des locaux énoncées à l'article 2.1.

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

6.231 Supports revêtus de revêtements contenant de l'amiante (DVA,...)

Reconnaissance du support en rénovation

La planéité doit être < à 5mm sous la règle de 2 mètres, sans désaffleurs.

Procéder à un examen visuel général pour repérer :

- les parties les plus sollicitées ;
- les parties réparées.

Et ensuite à un examen visuel plus précis pour détecter :

- Les amorces de décollement ;
- Les fissures ;
- Les bombements, gonfles, ...

Dans le cas où les parties avec défauts représentent moins de 10% de la surface par appartement, les dalles de sol sans défaut peuvent être conservées.

Dans le cas où les parties avec défauts représentent plus de 10% de la surface, la totalité des dalles de sol est déposée. Ce cas est traité dans le cadre de l'opération de désamiantage.

Travaux préparatoires

Tout ponçage de revêtement contenant de l'amiante (DVA,...) est interdit.

- Nettoyage général
 - balayage humide avec gaze traitée (à jeter après utilisation dans un sac spécifique déchet amiante) ;
 - lavage manuel avec détergent alcalin ou lavage mécanique avec disque rouge / bleu maximum et détergent alcalin ;
 - rinçage soigneux.
- Revêtement contenant de l'amiante (DVA,...) en partie décollé
 - les dalles qui présentent des défauts d'adhérence sont réchauffées à la liaison dalle / colle au décapeur thermique et enlevées par traction avec une pince à arracher.
- Revêtement contenant de l'amiante (DVA,...) manquant
 - En cas de surépaisseur de colle, chauffer au décapeur thermique afin d'étaler le film de colle.

Le support, aux endroits où des dalles ou des parties de dalles sont manquantes, est traité avec un primaire et un enduit de préparation de sol à prise rapide selon les recommandations des fournisseurs :

- délimiter la surface à reboucher avec un adhésif de protection ;
- appliquer le primaire et l'enduit ou l'enduit seul en fonctions des préconisations du fournisseur ;
- laisser sécher et si nécessaire, poncer l'enduit manuellement ;
- enlever l'adhésif de protection.

6.232 Rénovation sur revêtement interposé, collé sur revêtement contenant de l'amiante (DVA,...)

La pose sur plusieurs couches de revêtements interposés collés sur dalles vinyle-amiante est exclue.

Sur planchers chauffants, la pose sur ancien sol vinylique sur mousse et sur ancien revêtement interposé collé sur dalles vinyle-amiante est exclue.

Reconnaissance du support en rénovation

La reconnaissance du support doit être réalisée selon les dispositions du CPT *cahier du CSTB 3635_V2*.

La planéité doit être < à 5mm sous la règle de 2 mètres, sans désaffleurement.

Dans le cas où les parties avec défauts représentent moins de 10% de la surface du local, les revêtements sans défaut peuvent être conservés.

Dans le cas où les parties avec défauts représentent plus de 10% de la surface, la totalité des revêtements est déposée. Ce cas est traité dans le cadre de l'opération de désamiantage.

Travaux préparatoires

- Nettoyage général
- Balayage ;
- lavage manuel avec détergent alcalin ou lavage mécanique avec disque rouge / bleu maximum et détergent alcalin ;
- rinçage soigneux.

6.3 Travaux de préparation du support en pose collée

6.31 Supports neufs à base de liant hydraulique ou de sulfate de calcium

Cf. norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sols PVC collés ».

6.32 Supports en rénovation

Cf. *Cahier du CSTB 3635_V2 de novembre 2012* - CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation.

7. Mise en œuvre

7.1 Type de pose en fonction du support

Selon le support, le mode de pose admis est spécifié dans le tableau ci-dessous, sous réserves des exigences relatives aux supports décrites à l'article 6.

Support	Pose libre	Pose collée en plein
Support à base de liant hydraulique (humidité < 4.5 %) non exposé ou protégé des reprises d'humidité	Oui	Oui
Chape fluide à base de sulfate de calcium	Oui	Oui
Support bois	Oui	Oui
Carrelage	Oui*	Oui*
Sol coulé (à base de résine)	Oui	Oui
Dalles plastiques semi-flexibles	Oui	Oui
Revêtement de sol souple sans sous-couche mousse	Oui ***	Oui ****
Revêtement de sol vinylique sur mousse (VER, VSM,...)	Oui ***	Oui
Dalles vinyle amiante	Oui **	Non
Revêtement résilient compact interposé, collé sur revêtement contenant de l'amiante (DVA,...)	Oui **/**	Oui ****
Revêtement vinylique sur mousse interposé, collé sur revêtement contenant de l'amiante (DVA,...)	Oui **/**	Oui
* Selon la structure du carrelage - Cf. article 6.223 ** Selon la réglementation – Cf. article 6.23 *** Hors zones exposées au soleil **** A l'exception des revêtements linoléum et caoutchouc		

7.2 Stockage

Les lames sont stockées horizontalement sur une surface plane et propre et à une température comprise entre 15°C et 25°C.

7.3 Conditions préalables à la pose

7.3.1 Conditions de température et d'hygrométrie

Cf. article 6.1.2 de la norme NF DTU 53.2.

En outre, les températures minimales pour effectuer la pose doivent être :

- de +15 °C pour le support,
- de +15 °C pour l'atmosphère.

La température maximale pour effectuer la pose doit être inférieure à 25 °C.

7.3.2 Traçage des axes et calepinage des surfaces

Les axes longitudinal et transversal sont tracés sur le support.

Les lames doivent être orientées dans les pièces vers le mur de la fenêtre principale ou dans le sens longitudinal.

L'implantation des lames doit être telle que la largeur des lames en partie courante soit supérieure à une demi-lame.

La largeur des lames doit être dans la mesure du possible identique d'un bord par rapport à l'autre.

Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames doivent être supérieures à 25 cm.

Les longueurs de lames et décalages entre elles doivent être supérieures à 25 cm.

7.3.3 Réception du revêtement

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.

Mélanger les lames de plusieurs cartons de la même série lors de la pose afin d'éviter des écarts de coloris.

7.4 Pose du revêtement

7.4.1 Préparation et disposition des lames

Cf. articles 6.3.1 et 6.3.3 de la norme NF DTU 53.2.

Mesurer la largeur de la pièce, puis la diviser par la largeur d'une lame : arrondir le résultat à l'unité supérieure.

Si le nombre est pair, l'axe sera centré.

Si le nombre est impair, décaler l'axe centré d'une demi-largeur de lame (axe décentré).

Reporter l'axe centré ou décentré par un multiple de largeur de lame afin qu'il se trouve le long du mur de départ.

7.42 Pose libre

Démarrage de la pose dans un angle de la pièce.

La pose se réalise en reculant et en ayant toujours les languettes apparentes devant soi.

2 méthodes sont possibles :

- Alignement des joints toutes les 3 rangées :
 - Décaler les rangées d'un tiers de la longueur de lame ;
 - Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames doivent être supérieures à 25 cm.
- Pose à joint perdu :
 - Commencer la 2^{ème} rangée avec la chute de la dernière lame de la rangée précédente ;
 - Les longueurs de lames et décalages entre elles doivent être supérieures à 25 cm.

Les produits de maintien préconisés (y compris sur sol chauffant) sont ceux décrits à l'article 7.425.

7.421 Espace périphérique

En partie courante dans le cas de la pose libre, le jeu périphérique est de 0.1 % des dimensions des côtés de chaque local ou zone dans la limite de 1 cm ; il sera couvert par la pose d'une plinthe.

Devant les zones d'ensoleillement (baies vitrées, puits de lumière ...), il est fixé à 1 cm.

Cet espace doit être recouvert par un profil de finition.

7.422 Découpe

Toute découpe (revêtement,...) directe sur les dalles vinyle-amiante, est proscrite.

La découpe en périphérie se fait par report.

La découpe des lames est effectuée au cutter :

- Sens largeur de la lame :
 - Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite ;
 - Plier la dalle pour la casser ;
 - Eliminer les bavures à la lame croche ou à la râpe.
- Sens longueur de la lame :
 - Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite ;
 - Retourner la lame ;
 - Positionner la lame au niveau de la découpe à cheval sur une autre lame ;
 - Frapper la lame avec un marteau au niveau de la coupe ;
 - Plier la lame pour la casser ;
 - Eliminer les bavures à la lame croche.

Découpe en arrondi :

- Chauffer la lame avec un décapeur thermique avant la découpe.

Ne jamais laisser les languettes sur les lames en périphérie.

7.423 Conditions d'emboîtement

Vérifier qu'il n'y a pas de bavure dans la partie usinée avant de la clipser.

Bien positionner la rainure face à la languette.

Les lames sont emboîtées au maillet synthétique en commençant par la largeur, puis la longueur.

Pour les longueurs, avec une roulette de pression.

7.424 Fractionnement des surfaces

La dimension maximale admise sans fractionnement, en longueur ou largeur cumulée des lames, est de 15 m et la surface maximale admise sans fractionnement est de 150 m².

7.425 Collage localisé

- Sur la périphérie de chaque zone fractionnée.
- Sur la surface de chaque zone exposée au rayonnement du soleil (à proximité des baies vitrées, puits de lumière...), selon le support (cf. tableau ci-dessous), après dépose des anciens revêtements résilients sans sous-couche mousse le cas échéant.
- Au droit des seuils et des joints de dilatation.

Les solutions de collage localisé et les produits admis en fonction de la nature du support sont les suivants :

Support	Collage localisé	
	Adhésif permanent	Ruban adhésif « colle sèche »
Support à base de liants hydrauliques non exposé ou protégé des remontées d'humidité	Oui	Oui
Chape fluide à base de sulfate de calcium	Oui	Oui
Support à base de bois	Oui	Oui
Ancien revêtement de sol résilient	Oui	Oui
Ancien sol coulé	Oui	Oui
Ancien carrelage sur supports à base de liants hydrauliques non exposés ou protégé des remontées d'humidité	Oui	Oui
Dalles Vinyle-Amiante	non	Oui (réf D300 en largeur 100 mm)
Fabricants et Références	BOSTIK ADHESITECH SIKA CEGECOL CG 100 DPA HB FULLER TEC 541	SIGAN 1 (avec primaire PLANUS) pour supports hydrauliques non exposés aux remontées d'humidité SIGAN 2 pour résine / dalles flexibles / dalles vinyle-amiante SIGAN 3 pour carrelage
Largeur d'application	Sur 2 largeurs de lame	0,75 cm
Quantité	150-200 g/m ²	

7.43 Pose collée en plein

Sur tous les supports suivants

- Supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion) pour fond poreux ou fond bloqué ; les primaires préconisés sont les suivants :

Fabricant	Référence
BOSTIK	PRIMASOL R
SIKA CEGECOL	CEGEPRIM AN
HB FULLER	TEC 044/2
MAPEI	PRIMER G
UZIN	PE 260

- Bois et dérivés, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion) ; les primaires préconisés sont les suivants :

Fabricant	Référence
BOSTIK	PRIMATECH UNIDUR PRIMASOL R
SIKA CEGECOL	PRESOL
HB FULLER	TEC 044/2
MAPEI	MAPEPRIM SP
UZIN	PE 370

La pose est réalisée conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.2 (support à base de liant hydraulique avec taux d'humidité < 4.5 %, support sulfate de calcium avec taux d'humidité < 0,5 %, ou après mise en place d'un procédé barrière adhérent pour supports humides ou exposés aux reprises d'humidité selon les dispositions de la norme NF DTU 53.2) à l'aide des adhésifs préconisés ci-après et dans les conditions de mise en œuvre décrites à l'article 7.31 du présent Dossier Technique.

Les adhésifs préconisés (appliqués sur les primaires adaptés du même fabricant), y compris sur sol chauffant, sont les suivants :

Fabricant	Référence
SIKA CEGECOL	CEGE 100 PLASTIQUE
HB FULLER	TEC 540
GERFLOR	GERTEC
BOSTIK	POLYMANG SM/SADERTAC V6 CONFORT/MIPLAFIX 300 PLASTIMANG S/SADERFIX T3/MIPLAFIX 200 TECHNIMANG/SADERTECH V8/MIPLAFIX 800
MAPEI	ULTRABOND ECO 370 ROLLCOLL
PAREXGROUP	914 SUPACRYL
UZIN	KE 2000 S

L'application est réalisable en simple encollage à raison de 300 g/m², à la spatule A2 (spécification TKB).

L'encollage est effectué à l'avancement par largeur de 3 bandes de lames.

Le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

Sur ancien revêtement de sol

Sur anciens revêtements existants, y compris revêtement de sol en PVC et carrelage (après préparation suivant le *cahier du CSTB n°3635_V2*) avec primaire d'accrochage sur supports non absorbants (à base de dispersion aqueuse) à l'exception des dalles vinyle-amiante.

Les adhésifs préconisés sont les suivants :

Fabricant	Référence
BOSTIK	PLASTIMANG S MIPLAFIX 200 SADERFIX T3
SIKA CEGECOL	CG 100 TECHNIC
HB FULLER	TEC 522
GERFLOR	GERTEC
MAPEI	ULTRABOND ECO V4 SP
PAREXGROUP	SUPACRYL 914
UZIN	KE 2000 S KE 2428

L'application est réalisable en simple encollage à raison de 200 g/m², à la spatule A4 (TKB), puis suivi d'un lissage au rouleau laqueur poils millimétrés.

L'encollage est effectué à l'avancement par largeur de 3 bandes de lames.

Le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

7.5 Traitement des joints de dilatation

Le joint de dilatation est traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté. Cf. annexe 1.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) est effectuée selon la procédure ci-après :

- Marquer les emplacements à percer ;
- Positionner une capsule de perçage spécifique SAFE'CAP (distribuée par la Sté. GERFLOR) sur chaque emplacement ;
- Percer ;
- Après arrêt, essuyer la mèche avec une lingette ;
- Retirer immédiatement la capsule ;
- Jeter la lingette et la capsule dans le sac spécifique « déchets amiantés ».

7.6 Traitement des seuils et arrêts

Il est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent. Cf. Annexe 2.

Procédure sur revêtement contenant de l'amiante (DVA,...) : voir article 7.5 ci-avant.

7.7 Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux lames HOME CLIC. Cf. Annexe 3.

Procédure sur revêtement contenant de l'amiante (DVA,...) : voir article 7.5 ci-avant.

7.8 Traitement des découpes et des joints périphériques

Dans les locaux classés E1, le revêtement est soigneusement arasé en périphérie ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Sur support à base de bois, sur chape fluide à base de sulfate de calcium, sur ancien linoléum et dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie ; un calfatage est réalisé en aménageant un espace de 0.1% des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm entre le bord du revêtement et le mur et les joints sont traités. Cet espace sera ensuite rempli au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Mettre en place un fond de joint adapté dans l'espace ménagé en périphérie. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

7.9 Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissieries

La (les) lame(s) est (sont) arasée(s) et le jeu de découpe est mastiqué avec un mastic MS polymère.

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

La (les) lame(s) est (sont) arasée(s). Mettre en place un fond de joint adapté dans le jeu de découpe. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

7.10 Pose sur plancher chauffant

Dans tous les cas, la pose sur plancher chauffant rafraichissant n'est pas visée.

En pose libre, la pose sur plancher chauffant rayonnant électrique (PRE) est exclue.

En pose collée, la pose sur plancher chauffant rayonnant électrique (PRE) est possible ; elle est réalisée conformément au CPT *cahier du CSTB 3606_V3 de février 2013*.

La pose sur plancher chauffant classique à accumulation est possible (cf. NF DTU 53.2), à l'exclusion des cas suivants :

- plancher chauffant revêtu d'un ancien revêtement vinylique sur mousse ;
- plancher chauffant revêtu d'un ancien revêtement (compact ou vinylique sur mousse) interposé collé sur dalle vinyle-amiante.

8. Mise en service

8.1 En pose libre

Dans le cas de collage localisé par colle sèche : Pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service peut être immédiate.

Dans le cas de collage localisé par colle réactive ou adhésif permanent : Pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service a lieu 24 h après l'achèvement des travaux (dans les zones de passage, protéger le collage par des panneaux rigides adaptés au trafic et aux types de matériels roulants).

8.2 En pose collée

Cf. article 8.3 de la norme NF DTU 53-2.

Pour un trafic pédestre normal, la mise en service a lieu 48 heures après l'achèvement des travaux.

Pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes, attendre 72 h après l'achèvement des travaux.

9. Assistance technique

9.1 Lors de la négociation des marchés

Sur demande de l'entreprise, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir pour l'assister.

9.2 Lors de la réalisation du chantier

Lors du démarrage du chantier, la Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

10. Entretien Utilisation

10.1 Dans les locaux classés E2

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien périodique : nettoyage par Rotocleaner, auto laveuse et détergent neutre pulvérisé avec disque rouge et aspiration de l'eau.

Utiliser le moins d'eau possible.

10.2 Dans les locaux classés E1 et les locaux sur supports à base de bois, à base de sulfate de calcium et sur ancien linoléum

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien périodique : détergent alcalin en balayage humide avec balai faubert ou micro fibres humidifié ou serpillière essorée.

Utiliser le moins d'eau possible.

Ne jamais employer d'abrasifs (disques vert, brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de la couche de finition.

Se reporter à la méthode d'entretien diffusée par le fabricant du revêtement pour les usages définis.

B. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

HOME CLIC : classement B_{fl}-s1 valable en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur support fibre-ciment classés A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

(Rapport du CRET n° 2016/126-1 du 16/12/2016)

Aptitude à l'emploi

- Masse surfacique totale
- Epaisseur totale et épaisseur de la couche de surface
- Résistance au poinçonnement statique
- Résistance mécanique à 1 % d'allongement
- Pelage entre couches
- Dilatation thermique entre 12°C et 38°C
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur
- Résistance mécanique de l'assemblage des lames/dalles
- Comportement sous la chaise à roulettes

(Rapports d'essais du laboratoire GERFLOR n° RB\16-035 du 31/03/2016 et n° RB\16-016 du 07/04/2016)

- Résistance au roulage avec et sans présence d'humidité en surface selon NF EN 425.
- Essai de gonflement en épaisseur selon NF EN 13 329.
- Essai de stabilité dimensionnelle et incurvation après exposition à la chaleur selon NF EN 434.

(Rapport d'essais du CSTB n° R2EM-RES-13-26044536)

Caractérisation du système d'assemblage clic

- Résistance verticale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Résistance horizontale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Force de clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes avec vérification du système d'assemblage après essai

(Rapports d'essais du laboratoire GERFLOR n° RB\16-016 du 07/04/2016 et n° RB\16-035 du 31/03/2016)

C. Références

C1. Données environnementales ¹

Le revêtement de sol HOME CLIC fait l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2012 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

C2. Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2015.

Surface réalisée ou en cours de pose : environ 5 000 m².

¹ Non examiné par le groupe spécialisé dans le cadre de cet avis

Tableaux et Annexes du Dossier Technique

Tableau 2 - Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	HOME CLIC
Caractéristiques générales	
Longueur utile des lames - NF EN ISO 24342 (mm)	1000 / 1239
Largeur utile des lames - NF EN ISO 24342 (mm)	176 / 204
Longueur utile des dalles - NF EN ISO 24342 (mm)	696
Largeur utile des dalles - NF EN ISO 24342 (mm)	360
Epaisseur totale - NF EN ISO 224346 (mm)	
- nominale	5,00
- écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm)	+ 0,13 / -0,10
- valeur individuelle par rapport à la moyenne (mm)	± 0,15
Masse surfacique - NF EN ISO 23997 (g/m ²) (tolérance - %)	8260 +13% / -10%
Caractéristiques de la couche de surface	
Epaisseur - NF EN ISO 24340 (mm)	> 0,40

Tableau 3 – Caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	HOME CLIC
Caractéristiques mécaniques	
Poinçonnement – NF EN ISO 24343-1	
- moyen sous charge à 15 secondes (mm)	1,20 + 0,15
- rémanent à 150 minutes (mm)	< 0,10
Module de traction à 1% (selon essai M1-UEATc)	2,0 daN/cm
Résistance à l'assemblage	23 daN/10 cm
Stabilité et cohésion	
Stabilité dimensionnelle à la chaleur - NF EN ISO 23999 (%)	< 0,15
Variation dimensionnelle maximale sur la largeur de lame (mm)	< 0,25
Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999	< 2
Solidité des coloris à la lumière – NF EN ISO 105 – B02	> 6
Groupe d'abrasion	Groupe T
Caractéristique thermique	
Conductivité thermique (W/m.K) – EN ISO 10456	0,25
Réaction au feu	
Rapport de classement CRET n° 2016/126-1 du 16/12/2016	B _n -s1

Tableau 4 - Supports neufs – Nomenclature

Type des supports	Référentiels
Dallages sur terre-plein	NF P 11 213 (DTU 13.3 partie 2 et 3)
Plancher en dalle pleine de béton coulé sur place, avec continuité sur appuis	NF P 18 201 (DTU 21)
Planchers en dalle pleine à partir de prédalles préfabriquées et de béton coulé sur place, avec continuité sur appuis	Cahier CSTB 3221 mai 2000 - NF P 18 201 (DTU 21)
Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolaires en béton armé, avec table de compression en continuité sur appuis	NF P 18 201 (DTU 21)
Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolaires en béton précontraint table de compression en continuité sur appuis	NF DTU 23.2
Plancher nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en œuvre, avec continuité sur appuis.	cahier CSTB 2920 - novembre 1996
Planchers en béton coulés sur bacs aciers collaborant avec continuité aux appuis	NF P 18 201 (DTU 21)
Chapes ou dalles traditionnelles à base de liants hydrauliques	NF DTU 26.2
Chapes fluides base ciment	Avis Techniques ou DTA respectifs
Chapes fluides à base de sulfate de calcium	Avis Techniques ou DTA respectifs
Exécution de panneaux chauffants à tubes métalliques enrobés dans le béton	NP P 52 307 réf DTU 65.14
Planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton	NF P 52 302 réf DTU 65.7 et additifs
Planchers chauffants à eau chaude utilisant des tubes en matériaux de synthèse noyés dans le béton	NP P 52 307 réf DTU 65.14
Chauffage par planchers rayonnants électriques	CPT 3606_V3 de février 2013
Planchers massifs et contrecollés (bois sur lambourde)	NF DTU 51.1
Planchers en panneaux dérivés du bois (sauf planchers flottants)	NF P 63 203 (DTU 51.3)

Tableau 5 - Charges statiques et dynamiques

HOME CLIC	
Mode de pose avec conditions de température	<p>POSE LIBRE : La surface totale sans fractionnement est d'au plus 150 m² ou tous les 15 m. Amplitude thermique admise après la pose de + 15°C à + 30 °C.</p> <p>POSE COLLEE : Si écart de température supérieur à 15°C : collage avec une colle réactive à raison de 350 - 400 g/m². Le collage peut être aussi étudié selon un calepinage précis afin d'être appliqué uniquement sur des zones sensibles telles que zones de pivotement. Se reporter au Dossier Technique pour le choix de la colle et des spatules adéquates.</p>
Dilatation périphérique et joint de dilatation	<p>En partie courante, le jeu périphérique est de 0,1 %. Dans les zones ensoleillées, il est fixé à 1 cm. Ce jeu doit être mastiqué et recouvert par un profilé de finition. Les joints de dilatation sont respectés.</p>
Classement P des locaux	<p>P2 locaux où il n'y a pas d'action prévisible très intense ; en particulier, pas de roulage sauf occasionnellement d'objets légers (locaux d'habitation).</p> <p>P3 Locaux équipés de sièges à roulettes (tel que les bureaux) ou locaux où circulent des chariots déplacés à la main à l'exclusion des transpalettes (ex : couloirs d'hôpitaux). L'entretien se limite à l'emploi au plus de monobrosse.</p>
Charges statiques	
Charge concentrée maximale par appui(en kg)	<p>POSE LIBRE : 200 kg POSE COLLEE : 200 kg</p>
Pression maximale induite sur le revêtement (kg/cm ²)	<p>POSE LIBRE : 30 kg / cm² POSE COLLEE : 30 kg / cm²</p>

SEUILS - COUVRE-JOINTS

Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

BORDS DROITS



Si passage important
privilégiez 1 côté percé
+ 1 côté adhésif



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2806	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2801			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 8,1 kg/cm²

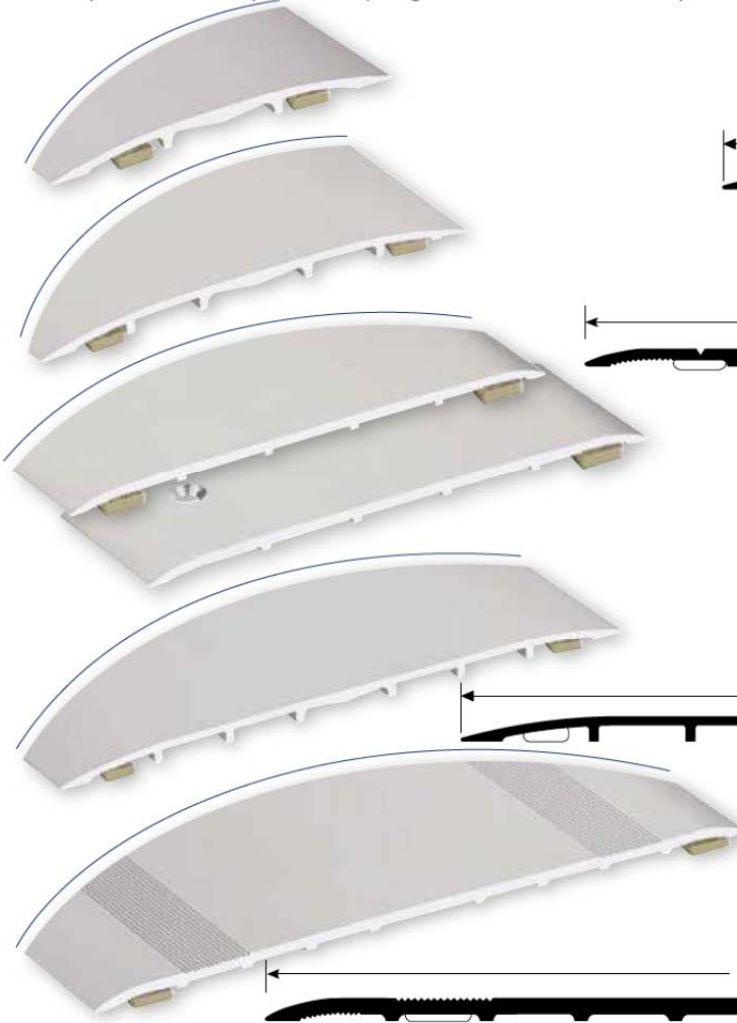


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2816	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2811			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 28,30 kg/cm²

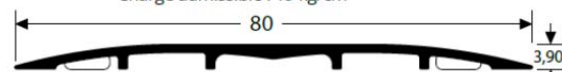
BORDS BISEAUTÉS

Bords spécialement étudiés pour faciliter le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.



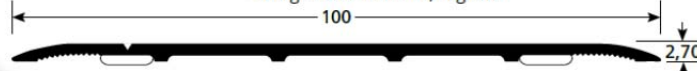
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2821	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 19 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2820	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 56,9 kg/cm²

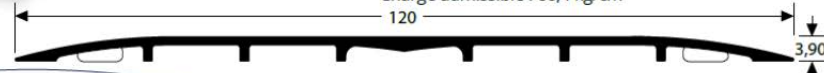


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2814	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2815	3,00 m	Alu incolore	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible : 74,4 kg/cm²

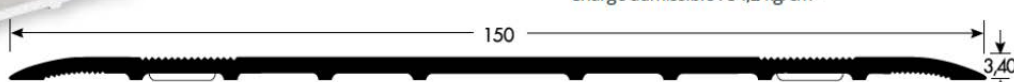
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2822	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 66,4 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2819	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 54,2 kg/cm²



Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.

ROMUS®

81

Seuils de porte

Arrêts - rampes

Rampes d'accès

ROMUS®

● RAMPES D'ACCÈS 2,8 mm



+ Pour îlots en magasin



Facilite l'accès aux zones posées avec des sols PVC ou dalles LVT.

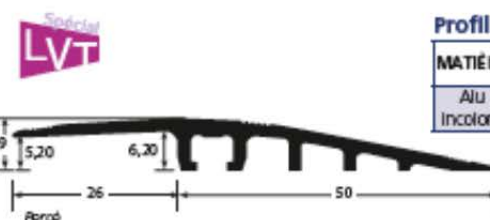


MATIÈRE	LONG.
Alu	3 m
Incolore	2695

● RAMPE D'ACCÈS 6 mm



Facilite l'accès aux zones posées avec des dalles embottables à queue d'arronde du type GTI (Gerflor).



MATIÈRE	LONG.
Alu	3 m
Incolore	2630

Boîte de 50 Vis	Ø x L
Inox Cruciforme	4 x 50
	94129



Anglé sortant

Anglé sortant	2633
Anglé rentrant	2632

Livré avec kit de connecteurs.

● RAMPE D'ACCÈS 8 mm

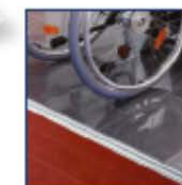


Pour permettre facilement l'accès aux chariots (supermarchés) ou pour délimiter des zones en magasin.

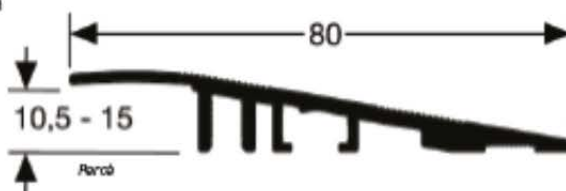


Alu brut	LONG.
Percé	3,00 m
	2650

● RAMPE D'ACCÈS 10-15 mm



Facilite l'accès de trepalette, chariots, fauteuils roulants. Extrêmement robuste.



Légerement relevés pour sols de 10,5 à 15 mm (charges plus légères)

MATIÈRE	LONG.
Alu	2,70 m
Incolore	2621
Alu titane	2625

Seuils de porte

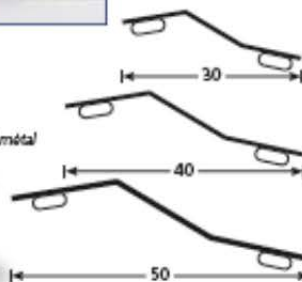
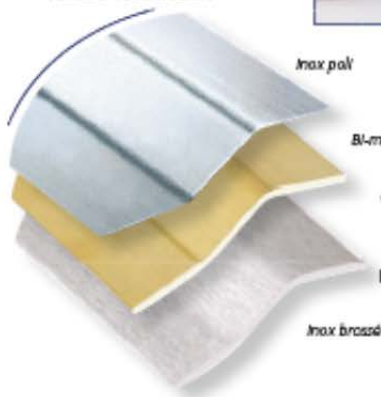
Rattrapage de niveaux

Différences de niveaux



D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes. Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages. Adhésif «VERITACK».



LIVRÉ EN VRAC

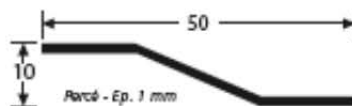
Larg.	Hauteur compensée	LONGUEUR 3,00 m	
		MATIERE	Ep 1 mm
30 mm	de 4 mm à 9 mm	Inox	2610
		Inox brossé	2616
		Bimetal	2611
40 mm	de 6 mm à 12 mm	Inox	2614
		Bimetal	2615
50 mm	de 8 mm à 14 mm	Inox	2612
		Inox brossé	2617
		Bimetal	2613

Livré sous gaine accrochable

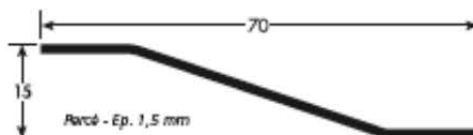
LONGUEUR		
0,83 m	0,93 m	1,66 m
301177	301178	301179
	301216	
	301182	
301221	301222	301223
301231	301232	301233
301185	301186	301187
	301217	
	301190	

D.N. PERCÉES

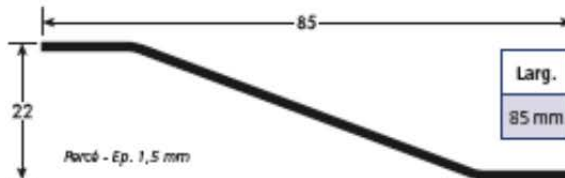
Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés.



Larg.	Matière	Longueur
50 mm	Inox brossé	2,50 m
		2088



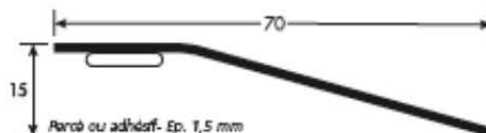
Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		2085



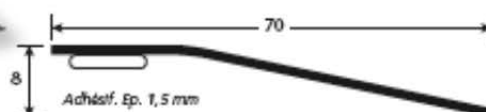
Larg.	Matière	Longueur
85 mm	Inox brossé	2,50 m
		2086

ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.



Larg.	Matière	Longueur
70 mm. Percé	Inox brossé	2,50 m
70 mm. Adhésif		1928
		1929



Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		1927